Cinquante deuxième année. - N ° 76 A Jeudi 19 avril 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 50

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20180068. *Date de parution :* 8 avril 2018. *Annonce numéro :* 5.
Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

411 926 892 RCS Antibes.
MMV GESTION.
Forme : Société anonyme.
Sigle : MMV.
Capital : 1322930 EUR.
Adresse : 51/79, avenue France d'Outre Mer, 06700 Saint-Laurent-du-Var.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Suivant acte sous seing privé en date du 29/03/2018, MMV GESTION, société par actions simplifiée au capital de 1.143.367,63 euros dont le siège social est situé 51/79 avenue France d'Outremer, 06700 Saint Laurent du Var et dont le numéro unique d'identification est 411 926 892 RCS Antibes et MER MONTAGNE VACANCES société anonyme au capital de 1.322.930 euros dont le siège social est situé 51/79 avenue France d'Outremer, 06700 Saint Laurent du Var et dont le numéro unique d'identification est 410 964 027 RCS Antibes, ont conclu un traité de fusion sous conditions suspensives organisant la fusion par voie d'absorption de la société Mer Montagne Vacances par la société MMV Gestion. Aux termes de ce traité, la société Mer Montagne Vacances fait apport à la société MMV Gestion de tous ses éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exceptions ni réserve, sur la base des comptes sociaux de la société Mer Montagne Vacances arrêtés au 30 septembre 2017. Le total des éléments d'actif de la société Mer Montagne Vacances apportés est évalué à 115.899.307 euros et le total des éléments de passif pris en charge à 107.351.358 euros. En conséquence, l'actif net apporté s'élève à 8.547.949 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux, déterminé en fonction du rapport des valeurs réelles des droits sociauxdes sociétés MMV Gestion et Mer Montagne Vacances, est fixé, d'un commun accord entre les sociétés, à 1,100183935 actions de la société MMV Gestion pour 1 action de la société Mer Montagne Vacances. En rémunération de l'apport, la société MMV Gestion augmentera son capital social de 4.437.623,20 euros par émission de 291.089 actions nouvelles, de 15,24 euros environ de valeur nominale chacune entièrement libérées, soit 179.447 actions ordinaires et 111.642 actions de préférences désignées "Actions P", dont la catégorie sera préalablement créée. Ces actions nouvelles de la société MMV

Gestion seront attribuées en totalité aux actionnaires de la société Mer Montagne Vacances en fonction de la parité d'échange susvisée. La prime de fusion, égale à la différence entre le montant de l'actif net apporté, soit 8.547.949 euros et le montant de l'augmentation de capital soit 4.437.623,20 euros, sera de 4.110.325,80 euros. La société Mer Montagne Vacancces détenant l'intégralité des 75.000 actions formant le capital de la société MMV Gestion avant la réalisation de la fusion, l'augmentation de capital susvisée sera suivie d'une réduction de capital de 1.143.367,63 euros aux fins d'annulation desdites actions. Le traité de fusion a été établi sous les conditions suspensives de (i) la réalisation de la fusion par voie d'absorption de la société MMV Résidences, société par actions simplifiée au capital de 40.700 euros, dont le siège social est situé 51/79 avenue France d'Outremer 06700 Saint Laurent du Var et dont le numéro d'identification est 448 762 633 RCS Antibes,par la société Mer Montagne Vacances (ii) l'approbationpar l'assemblée générale de la société Mer Montagne Vacances de la fusion et du traité de fusion, (iii) la création par l'associé unique de la société MMV Gestion de la nouvelle catégorie d'actions de préférence désignées "Actions P" et de (iv) l'approbation par l'associé unique de la société MMV Gestion de la fusion, du traité de fusion, de l'augmentation de capital, des avantages particuliers attachés aux nouvelles actions de préférence à émettre et de la réduction corrélative du capital social de la société MMV Gestion. La société MMV Gestion sera propriétaire et aura la jouissance de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs apportés par la société Mer Montagne Vacances, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, à la date de réalisation de la fusion, fixée, d'un commun accord entre les sociétés, au 1er juin 2018. Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, la société Mer Montagne Vacances sera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation de la fusion. Sous la même réserve, il est précisé que la fusion aura, conformément à la faculté offerte par l'article L.236-4 du Code de commerce, un effet rétroactif d'un point de vue juridique, comptable et fiscal au 1er octobre 2017. Les créanciers des sociétés Mer Montagne Vacances et MMV Gestion dont les créances sont antérieures à la date de publicité du présent avis pourront former opposition au projet de fusion dans les conditions légales et règlementaires. Le traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Antibes le 29 mars 2018 au nom de la société MMV Gestion, absorbante, et au nom de la société Mer Montagne Vacances, absorbée. Pour Avis.